

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

2023

**Rapport de présentation du compte financier
unique 2023 du budget annexe du stationnement**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240626-2024_122-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 03/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

Introduction

La délibération 2023/041 du conseil municipal du 27 mars 2023 a autorisé la commune à déposer sa candidature pour expérimenter le compte financier unique (CFU). La candidature a été retenue par les services de la Direction régionale des finances publiques, après avis du Préfet, dans la mesure où la commune répondait aux prérequis. Ainsi, une convention relative à l'expérimentation du compte financier unique, complétée par un avenant, ont été signés entre les trois parties.

Le compte financier unique permet de favoriser la lisibilité des informations financières en les regroupant dans un seul document au lieu de deux (compte administratif et compte de gestion) et en rapprochant des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales de deux sources (d'une part, l'ordonnateur et, d'une autre part, le comptable public) pour mieux apprécier la situation financière de la collectivité et pour améliorer la qualité des comptes.

Ce rapport de présentation du compte financier unique pour le budget annexe du stationnement 2023 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant de vérifier la réalisation effective du budget 2023, voté le 27 mars 2023 et modifié par un budget supplémentaire le 30 novembre 2023.

A. Présentation synthétique du compte financier 2023

Le compte financier 2023 du budget annexe du stationnement fait apparaître les résultats suivants :

❖ Pour la section de fonctionnement :

Total des dépenses : 1 323 428.77 euros
Total des recettes : 1 869 569.26 euros (y compris résultat antérieur reporté)
Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 546 140.49 euros.

❖ Pour la section d'investissement :

Total des dépenses : 1 210 013.79 euros
Total des recettes : 1 234 770.13 euros (y compris résultat antérieur reporté)
Soit un solde d'investissement excédentaire de 24 756.34 euros.

❖ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de 570 896.83 euros.

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	76 911,89 €	- €	- 52 155,55 €	24 756,34 €
Fonctionnement	219 797,18 €	- €	326 343,31 €	546 140,49 €
Total	296 709,07 €	- €	274 187,76 €	570 896,83 €

L'exécution des dépenses et des recettes par chapitre et par section :

Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	1 323 428,77 €	Fonctionnement	1 649 772,08 €
Charges à caractère général	351 950,34 €	Produit du domaine	1 649 771,03 €
Charges de personnel	848 597,21 €	Autres produits de gestion	1,05 €
Autres charges de gestion	58 569,05 €		
Charges financières	48 508,03 €		
Opérations d'ordre	15 804,14 €		
Investissement	1 210 013,79 €	Investissement	1 157 858,24 €
Immobilisations corporelles	38 930,61 €	Dotations, fonds divers	4 518,29 €
Emprunts	1 171 083,18 €	Emprunts	1 137 535,81 €
		Opérations d'ordre	15 804,14 €

Solde sur réalisations de l'exercice	274 187,76 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	219 797,18 €
Excédent d'investissement reporté 2022	76 911,89 €
Résultat global cumulé de clôture 2023	570 896,83 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	1 016,58 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	- €
Résultat global cumulé 2023 après intégration des RAR	569 880,25 €

B. L'exécution de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 totalisent 1 323 428.77 euros soit une augmentation de 11% par rapport à l'exercice précédent.

- ❖ Au chapitre 011 : Les dépenses du chapitre des charges à caractère général augmentent d'environ 60% par rapport à l'exercice précédent pour trois raisons principales :
 - Le renouvellement d'un contrat triennal de prestation de service avec la société Edicia (47 880 euros engagés et mandatés en une fois pour 3 exercices),
 - La régularisation des loyers des exercices antérieurs pour la location du terrain du Terre-plein de la gare,
 - Les frais bancaires et les prestations de l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions augmentent parallèlement aux recettes des droits de stationnement (paiement par carte bancaire) et aux recettes du forfait de post-stationnement (détail ci-après des recettes encaissées au chapitre 70).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dépenses par nature :

NATURE DES DEPENSES	2022	2023	Evolution 2023/2024
FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT	5 271,26 €	826,09 €	-84 %
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	48 738,35 €	81 768,68 €	68 %
SERVICES BANCAIRES	9 969,69 €	12 037,45 €	21 %
LOCATIONS IMMOBILIERES TERRAIN SECTEUR GARE AMIRAUTE	91 840,12 €	188 361,39 €	105 %
VETEMENTS DE TRAVAIL	7 456,72 €	2 680,97 €	-64 %
MAINTENANCE HORODATEURS	25 623,40 €	27 192,85 €	6 %
PRESTATIONS ANTAI	33 000,00 €	39 082,91 €	18 %
TOTAL	221 899,54 €	351 950,34 €	59%

- ❖ Au chapitre 012 : Les charges de personnel s'élèvent à 848 597.21 euros, en augmentation de 5% par rapport à 2022.
- ❖ Au chapitre 65 : Le chapitre des autres charges de gestion courante s'élève à 58 569.05 euros dont le principal poste de dépense, pour 58 533.75 euros, concerne le reversement à la régie du port des produits de l'exploitation des places de stationnement situées sur la concession portuaire après déduction de 30% des frais de gestion du service des horodateurs selon la convention relative au stationnement payant sur la concession portuaire signée le 24 novembre 2014.

Aussi, le chapitre 65 inclut deux remboursements de forfait de post-stationnement payés par des tiers dont le recours leur a été favorable (34 euros) et l'arrondi du prélèvement à la source (1.30 euro).

- ❖ Au chapitre 66 : La décision municipale 2023/85 du 8 juin 2023 a autorisé une opération de refinancement de la dette dont vous trouverez le détail des écritures dans la partie C du présent rapport et dans les annexes IV B1.2, B1.3, B1.4 et B1.6 de la maquette financière du compte financier unique.

Précisons d'ores et déjà que les charges financières du chapitre 66 pour 48 508.03 euros sont décomposées comme suit :

- Nature 66111 : Le paiement des intérêts concernant l'emprunt initial A29120T4 pour 13 278.36 euros,
- Nature 66112 : Le rattachement des intérêts courus non échus concernant le nouvel emprunt 753604E pour 13 350 euros,
- Nature 6688 : Des pénalités de remboursement anticipé concernant l'emprunt initial A29120T4 pour 21 879.67 euros dont le débit du compte 6688 a donné lieu au crédit du compte 1641 par une opération d'ordre budgétaire.

- ❖ Au chapitre 042 : Ces opérations d'ordre entre section sont équilibrées en dépenses et en recettes (chapitre 040 en recettes d'investissement) pour retracer les dotations aux amortissements des immobilisations pour 15 804.14 euros.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 totalisent 1 649 772.08 euros. Hormis 1.05 euros de recette au chapitre 75 pour le reversement de l'arrondi du prélèvement à la source, l'intégralité des recettes de fonctionnement concerne deux comptes au chapitre 70 :

- Au chapitre 70 :

Nature	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
70 383	Redevances pour stationnement	697 017.59	1 018 364.71	1 024 911,27 €	1 150 953,20 €
70 384	Forfait post stationnement	147 264.76	321 368.41	230 441,10 €	498 817,83 €
Total chapitre 70		844 282.35	1 339 733.12	1 255 352,37 €	1 649 771,03 €

Les redevances pour stationnement s'élèvent à 1 649 771.03 euros en augmentation de 31% par rapport à l'exercice 2023.

En ce qui concerne les recettes des droits de stationnement, l'augmentation est due :

- D'une part, à l'augmentation des recettes des horodateurs (86 818,93 euros),
- D'autre part, la mise en place de convention avec le Crédit agricole signée le 27 juillet 2023 (43 010 euros) et la Direction régionale des finances publiques signée le 28 août 2023 (4 301 euros).

Notons que les recettes issues du forfait post-stationnement ont doublé en un exercice.

Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté a été enregistré au compte 002 (219 797.18 euros) conformément à la délibération 2023/125 du 29 juin 2023 d'affectation définitive du résultat du compte administratif 2022 du budget annexe du stationnement.

C. Exécution de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 totalisent 1 210 013.79 euros et concernent :

- ❖ Au chapitre 21, pour 38 930.61 euros de dépenses d'équipement réalisées pour :
 - D'une part, l'achat de 5 nouveaux horodateurs comprenant la livraison, l'installation et la mise en service pour 36 600 euros,
 - D'autres part, les divers travaux d'aménagement pour l'implantation des horodateurs pour 2 330.61 euros.
- ❖ Au chapitre 16 : La décision municipale 2023/85 du 8 juin 2023 a autorisé une opération de refinancement de la dette dont vous trouverez le détail des écritures dans la partie C du présent rapport et dans les annexes IV B1.2, B1.3, B1.4 et B1.6 de la maquette financière du compte financier unique.

Précisions toutefois que les dépenses financières du chapitres 16 pour un montant total de 1 171 083.18 sont décomposées comme suit :

- Nature 1641 : Le remboursement des intérêts concernant l'emprunt initial A29120T4 pour 55 427.04 euros et le refinancement pour la sortie de cet emprunt initial A29120T4 pour 557 828.07 euros.
- Nature 166 : La mise en place du nouvel emprunt 753604E pour 557 828.07 euros.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 totalisent 1 157 858.24 euros et concernent :

- ❖ Au chapitre 10 : Est enregistré au sein de ce chapitre le montant du FCTVA encaissé sur les investissements réalisés de l'année n-1 soit un montant de 4 518.29 euros.
- ❖ Au chapitre 16 : Les recettes d'investissement, pour un montant total de 1 137 535.81 euros, enregistrées au chapitre des emprunts et dettes assimilées, concernent l'opération de refinancement de la dette :
 - Nature 1641 : Des pénalités de remboursement anticipé concernant l'emprunt initial A29120T4 pour 21 879.67 euros dont le crédit du compte 1641 a donné lieu au débit du compte 6688 par une opération d'ordre budgétaire et le refinancement pour la mise en place nouvel emprunt 753604E pour 557 828.07 euros.
 - Nature 166 : le refinancement pour la sortie de cet emprunt initial A29120T4 pour 557 828.07 euros.

- ❖ Au chapitre 040 : 15 804.14 euros d'opérations d'ordre pour les dotations aux amortissements dont vous trouverez dans le tableau ci-dessous la ventilation par nature :

NATURE	MONTANT
2805 - AMORTISSEMENT CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	5 100,00 €
28158 - AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES : INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	8 309,60 €
281838 - AMORTISSEMENT AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 624,54 €
281848 - AMORTISSEMENT DU MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	770,00 €
TOTAL	15 804,14 €

Pour compléter la section, il est également repris le résultat de la section d'investissement de l'exercice n- 1 au compte 001 soit 76 911.89 euros conformément à la délibération 2023/125 du 29 juin 2023 d'affectation définitive du résultat du compte administratif 2022 du budget annexe du stationnement

D. La gestion de la dette pour l'exercice 2023

Au sein de la maquette du compte financier unique, la dette s'apprécie au sein des annexes IV B1.2, B1.3, B1.4 et B1.6.

L'exercice 2023 a été marqué par une opération de réaménagement d'une partie des emprunts, contractés auprès de la Caisse d'Epargne, affectés au budget principal (prêts A29102O4, A29110QJ, A29120A2, A29120T4 et A29140E1) et au budget annexe du stationnement (prêt A29120T4). Ainsi, un nouveau contrat de prêt global 753604E d'un montant de 3 523 335.34 euros correspondant au financement de la totalité du capital restant dû et des indemnités de remboursement anticipé à la date du 25 juin 2023 se substitue aux cinq contrats de prêt A29102O4, A29110QJ, A29120A2, A29120T4 et A29140E1.

Le capital restant dû du prêt affecté au budget annexe du stationnement A29120T4 soit 557 828.07 euros et des indemnités de remboursement anticipé capitalisées soit 21 879.67 euros pour un montant total de 579 707.74 euros représentent 16.45% du capital du nouveau prêt global 753604E.

Le compte financier unique 2023 fait apparaître les écritures d'ordre budgétaire de refinancement de prêt suivantes :

Débit au 1641 et crédit au 166 pour la sortie de l'emprunt	557 828,07 €
Débit au 166 et crédit au 1641 pour la mise en place du nouvel emprunt	557 828,07 €
Débit au 6688 et crédit au 1641 pour la pénalité de remboursement capitalisée	21 879,67 €

Le compte financier unique 2023 comporte également les écritures réelles suivantes :

- Le paiement des intérêts du prêt initial A29120T4 au compte 66111 pour 13 278.36 euros,
- Le rattachement des intérêts courus non échus 66112 pour le nouvel emprunt 753604E au compte 66112 pour 13 350 euros,
- Le remboursement du capital du prêt initial A29120T4 au compte 1641 pour 55 427.04 euros.

Ainsi, le profil de la dette actualisée au 31.12.2023 pour le budget du stationnement est :

Préteur	Montant initial	Année de réalisation	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	CBC
Caisse d'Epargne	579 708 €	2023	579 708 €	4,61%	9 ans et 5 mois	5 ans et 7 mois	A-1

Cet emprunt est à taux fixe (4.61%) et est classé 1A soit le risque le plus faible selon la charte de bonne conduite.